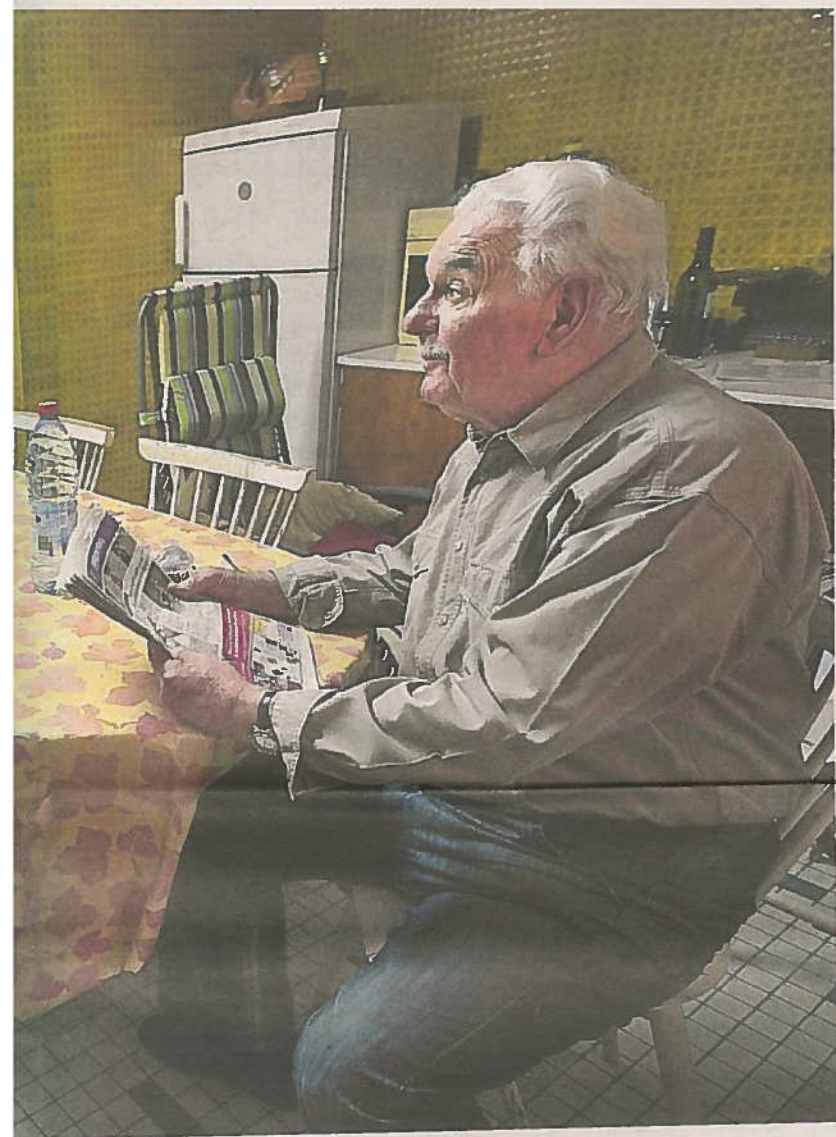


# des emplois mais à quel prix ?



« Il faut professionnaliser ces métiers et donner des perspectives d'évolution professionnelle »

**Du temps où elle était secrétaire d'État chargée de la solidarité, Valérie Létard avait travaillé sur les services à la personne et l'évolution de ces métiers. Au cœur de sa réflexion, la nécessité d'engager de vraies politiques de formation.**

**Dans le domaine des services à la personne, le vieillissement de la population et la prise en charge de la dépendance ouvrent-ils de nouvelles perspectives d'emplois ?** >> Au moment où on parle d'une loi sur la dépendance, où on va devoir définir les modalités de financement pour accompagner les personnes dans la dépendance, où les conseils généraux n'arrivent plus

soins liés à l'évolution de la dépendance, c'est une question cruciale. Entre 2005 et 2025, on va passer de 1 à 2 millions de personnes de plus de 85 ans. Cela donne une idée de l'explosion des moyens dont nous aurons besoin. Plus on vit longtemps, plus on risque de développer des maladies neurovégétatives et plus on a besoin d'une prise en charge adaptée.



Valérie Létard estime qu'il faut

**Ce qui suppose des formations plus adaptées, une réelle professionnalisation de ces métiers ?** >> Faire les toilettes de personnes dépendantes, les porter, les changer, c'est un travail très physique et, paradoxalement, le plus souvent effectué par des femmes. Ce ne sont pas des métiers faciles. Il y a parfois un véritable épuisement physique et psychique. Je me suis tou-

jours battue pour qu'on crée des passerelles dans les métiers du médico-social, comme pour les services à la personne. On peut être confronté à des problèmes de maltraitance par manque de qualification, par épuisement des aidants. Il faut pouvoir changer de métier si on le souhaite, évoluer vers les métiers de la petite enfance par exemple, après quelques années à s'être occupé de personnes âgées.

**Ce qui suppose une professionnalisation de ces métiers, plus de formation donc ?** >> Avec la validation des acquis de l'expérience et des formations complémentaires, on peut donner des perspectives d'évolution professionnelle. Cela pas être enfermés dans un métier. Pour les personnes âgées, on sait qu'on aura davantage de maintien à domicile, qu'il faudra développer les soins mais aussi les services. Et puis, la professionnalisation par la formation, par la valorisation des acquis, c'est de la promotion sociale, c'est une hausse des rémunérations. C'est une manière de rendre ces métiers plus attractifs. ● PROPOS RECUEILLIS PAR F.T.

## « Pour les particuliers employeurs, le coût horaire va bondir de 12 % au 1<sup>er</sup> janvier »

**La réduction de l'allègement des charges sociales pour les services à la personne prévue dans la loi de finances risque, pour Marie-Béatrice Levaux, présidente de la fédération des particuliers employeurs, de menacer 200 000 emplois.**

**Comment la FEPEM évalue-t-elle les conséquences du projet de réduction de l'allègement des charges sociales pour les services à la personne ?** >> C'est la catastrophe annoncée ! Et, économiquement, un non-sens total. Les particuliers-employeurs que nous représentons, c'est 3,5 millions de personnes qui versent 10 milliards de salaire net par an à 1,7 million de salariés. 3,5 millions de personnes, cela veut dire qu'on ne parle pas de nantis mais d'une classe moyenne large. La moitié de nos particuliers employeurs ont plus de 60 ans et, pour un million d'en-

tre eux, il s'agit de parents qui ont besoin de gardes d'enfants et d'assistantes maternelles. Même l'an dernier, alors que nous étions confrontés à la crise, la croissance de ce secteur a été de 2 %. La réduction des allègements de charges prévue se traduira par une hausse, brutale, au 1<sup>er</sup> janvier, du coût horaire de 12 %.

**Difficilement supportable, à vos yeux, pour les particuliers employeurs ?** >> Deux exemples : pour un retraité qui emploie quelqu'un quatre heures par jour, cela fera un surcoût de 130 euros par mois. Et pour des parents employant une nounou à temps plein, ça sera 300 euros. Au final, les particuliers seraient les seuls employeurs à ne bénéficier d'aucun allègement fiscal sur les bas salaires.

Nous avons fait faire une enquête par l'IPSOS dont il ressort



Marie-Béatrice Levaux, présidente de la FEPEM.

que 42 % des sondés réduiraient le temps de travail de leur salarié et 37 % cesseraient purement et simplement de les faire travailler. Sans compter les femmes qui se verraient contraintes de réduire leur propre temps de travail pour

garder leurs enfants. Au niveau national, nous estimons que 200 000 emplois familiaux seraient menacés par cette mesure. Quel gâchis ! Nous avons fait émerger un nouveau secteur d'emploi et permis que soit déclarée une partie des personnes qui travaillaient alors au noir.

**L'argument de la nécessité de réduire les dépenses publiques ne vous convainc pas ?** >> Aujourd'hui, les familles, les particuliers et les salariés les plus fragiles sont devenus la variable d'ajustement du budget de l'État ! On estime que 10 % d'augmentation du coût de l'emploi provoque la destruction de 10 % des emplois. Si on en arrive là, c'est 200 millions de pertes pour les caisses de la Sécurité sociale. Sans compter ce qu'un demandeur d'emploi coûte à l'État. Nous sommes conscients que l'État doit faire des économies

mais nous avons proposé un ajustement plus équilibré et moins brutal qui pèserait moins sur les budgets familiaux et réduirait les conséquences sur l'emploi. Nous espérons que les sénateurs qui doivent examiner l'article de la loi de finances qui nous concerne ce mercredi feront preuve de sagesse !

**Comment évaluez-vous l'évolution possible de ce secteur d'emploi ?** >> En théorie, avec les enjeux du vieillissement, on peut doubler le nombre de salariés en 10 ans. Comment va-t-on ouvrir la réflexion sur le financement de la dépendance sans s'appuyer sur une capacité des particuliers à la financer un peu ? Il ne faut pas rêver, on ne va pas créer un service public de l'aide à domicile. Si on n'aide pas les particuliers à assurer un peu ce rôle d'employeur, il faudra bien trouver l'argent ailleurs... ● PROPOS RECUEILLIS PAR F.T.